



BERLES MONCHEL

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2021



BUDGET



TRAVAUX



EVENEMENT



VIE COMMUNALE



SOMMAIRE

Le mot de Maire	p.2
Etat civil	p.3
Information	p.4
Accès au cimetière	p.6
Commémoration du 11 Novembre	p.6
Cimetière (reprise des concessions)	p.7
Travaux 2021	p.8
Finances	p.10
Evenements 2021	p.11
La peupleraie	p.13
Notre maire honoraire	p.16
Cérémonie du 14 juillet	p.16
Villes et villages fleuris	p.16
Ecole	p.17
SIVU des Hauts de Scarpe	p.18
Communication	p.19
Associations	p.20
A découvrir	p.23

Création graphique
Commission communication

Crédit photo
Mairie de Berles-Monchel, les associations, les écoles.

Mairie
2 rue Jules de Bonnevalet
62690 Berles-Monchel
☎ 03.21.22.02.60
✉ commune@berles-monchel.fr
🌐 www.berles-monchel.fr

La mairie sera fermée après la permanence du samedi 18 décembre et rouvrira le vendredi 7 janvier 2022.
En cas d'urgence vous pouvez contacter Monsieur le Maire.



Commune
de
Berles-Monchel

Le Mot du Maire

Après pratiquement deux années bouleversées par la crise sanitaire, et malgré une circulation toujours très active du virus, nos associations ont pu reprendre leurs activités, des animations vous ont été proposées et nous avons réuni nos aînés autour de notre traditionnel repas. Tous ces moments de partage et de convivialité étaient attendus par beaucoup d'entre nous. Pour notre commune, l'année qui s'achève sera associée au lancement des importants travaux de mise en sécurité de notre église Saint Léger. Dans le même temps, nous avons poursuivi l'entretien de nos voiries communales et continué à améliorer notre cadre de vie.



Pour 2022, les travaux de l'église se poursuivront sur la charpente et la couverture de la nef avant que l'échafaudage ne s'élève jusqu'à la pointe du clocher afin d'en permettre sa restauration.

Suite à la procédure légale, la reprise de quelques sépultures en état d'abandon commencera prochainement et sera poursuivie dans les prochaines années. Après une première phase de réflexion participative concernant l'aménagement de la Peupleraie, qui a défini les orientations souhaitées, l'année 2022 sera consacrée à l'élaboration technique du dossier. Des demandes d'accompagnements financiers auprès des différents partenaires seront sollicitées afin que ce projet soit réalisable en 2023. Enfin la problématique de l'assainissement revient au premier plan de nos préoccupations (voir article assainissement)

Actuellement, nous sommes en phase de recrutement d'un agent technique pour pallier au départ de Monsieur DUSSART Michaël, dont le contrat prend fin le 15 février prochain. Merci à celles et ceux qui s'investissent au travers de leur participation au sein des différents groupes de travail qui ont été constitués : cadre de vie et fleurissement, groupe projet d'aménagement de la Peupleraie. Et mes félicitations à toutes les personnes qui participent à l'animation de notre village.

Je tiens également à remercier mes adjoints, les conseillers municipaux et le personnel qui s'investissent pleinement à mes côtés.

En attendant de nous rencontrer, dès que les conditions sanitaires seront plus favorables, permettez-moi au nom de l'équipe municipale et de moi-même de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2022.

Jean Jacques THELLIER
Maire de BERLES-MONCHEL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Thellier', written over a white background.

> INFORMATION

LES DATES IMPORTANTES EN 2022 (sous réserve des restrictions sanitaires)

- Assemblée Générale de l'association d'animation : Dimanche 6 février à 11h00
- Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022
- 14 Juillet
- Ducasse : 7 et 8 Août
- Repas des aînés



NAISSANCE

Bienvenue à :

- DUCATEL Adèle née le 1er janvier 2021



MARIAGES

Tous nos vœux à :

- DERANCY Fabien et SACLEUX Laurence, le 7 août 2021
- BODELOT Yohann et CLEMENT Emilie, le 28 août 2021



DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles de :

- FOURMAUX Jacqueline, veuve BACQUEVILLE, décédée le 25 janvier 2021.
- PATOU Yolande, épouse DAVRE, décédée le 1er février 2021
- DELORY Lucy décédée le 30 mars 2021
- MARQUILIES Kléber, décédé le 29 août 2021
- THILLIEZ Odette, veuve ANNEBIQUE, décédée le 31 octobre 2021
- VASSEUR Francis, décédé le 15 novembre 2021
- BOIDIN Marie, épouse CRÉPIN décédée le 16 novembre 2021
- LUC Christian décédé le 16 novembre 2021



NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue à :

- Monsieur FERON Jérôme et Madame DOYELLE Fabienne (45 Rue de Vandelicourt)
- Monsieur et Madame MAYEUR Yoann et Constance (11 rue Jules de Bonnevallet)





*Vous vous sentez l'âme d'un participant ?
Vous pensez résister au suremballage,
au plastique et au compost ?
Vous êtes compétiteur mais avez aussi
l'esprit d'équipe ?
Ce défi est fait pour vous !*

Le projet « J'irai réduire chez vous ! » initié par le SMAV.

J'irai réduire chez vous ! est un défi zéro déchet lancé par le SMAV qui se déroulera de mars à octobre 2022. Durant cette période, 250 foyers qui seront recrutés sur l'ensemble du territoire tenteront l'expérience de changer leurs habitudes de consommation en adoptant des gestes éco-citoyens dans le but de réduire leurs déchets.

Les foyers réunis en équipe seront amenés à peser uniquement leurs sacs d'ordures ménagères avec un peson fourni par le SMAV et enregistrer les données sur la plateforme dédiée, le tout sur une période de huit mois.

Le SMAV proposera des ateliers gratuits aux foyers participants sur différentes thématiques : tri, compostage, anti gaspi, éco-consommation, eau du robinet, Do-It Yourself, réemploi.

En parallèle, cette initiative a pour but d'inviter les gens à développer un esprit de compétition dans la convivialité, le partage et l'échange, créant ainsi du lien entre les foyers du territoire. L'idée est donc de montrer qu'il est possible de changer ses habitudes en adoptant des gestes simples, sans (trop) changer son quotidien.

Période d'inscription : en cliquant sur un lien via le site du SMAV :

- Préinscriptions du 20 novembre au 21 janvier 2022

- Inscriptions à partir du 14 février 2022.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.smv62.fr



Comment m'informer sur la qualité de l'eau de consommation ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- Sur le site internet du ministère chargé de la santé www.eaupotable.sante.gouv.fr, résultats commune par commune ou données disponibles pour l'ensemble des installations ;

- Sur le site internet du ministère chargé de l'environnement www.ades.eaudefrance.fr, résultats concernant la qualité de la ressource en eau

- En mairie, où sont affichés les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS

- Auprès du responsable de la distribution d'eau (www.eauxartois.fr / 03.21.14.02.02/ Eaux de l'Artois, Veolia eau TSA 70121 37911 TOURS CEDEX 9)

- Avec la facture d'eau, à laquelle est jointe annuellement un note de synthèse élaborée par l'ARS sur la qualité de l'eau, pour les abonnés au service des eaux

Assainissement

Comme nous l'avions évoqué dans notre dernier bulletin communal, chaque propriétaire est tenu de disposer d'un système d'assainissement des eaux usées en parfaite état de fonctionnement.

Récemment l'Office Française de la Biodiversité nous a fait part de rejet d'eaux usées dans le milieu naturel, est notamment la Scarpe.

Il porte à notre connaissance l'article L.216-6 du code de l'environnement.

« Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 (rejets en mer) et L. 432-2 (destruction poisson), ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade ,est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75.000 € d'amende ».

Avant qu'une plainte pour pollution avérée soit déposée nous invitons les propriétaires à effectuer les travaux nécessaires afin de répondre aux obligations légales.

Dératisation : c'est l'affaire de tous

- Les mesures préventives : supprimer les déchets de détrit, nettoyer les abords de ses dépendances,...

- Lieu de vigilance :

- poulailler, volière,...

- Stockage d'aliment, blé, paille,...

- Dépôts de bois de chauffage

- Les moyens de lutte :

- Mécanique : tapettes, nasses,...

- Chimique : * définir les zones d'appâtage en veillant à sécuriser les appâts.

- *définir les matières actives

Pour une efficacité maximale, chacun doit agir dans le même temps c'est pourquoi nous organisons une distribution gratuite de raticide au secrétariat de mairie les :

- Vendredi 14 janvier de 16h à 19h
- Samedi 15 janvier de 10h à 12h

Autorisations Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager ou de démolir, ...) ou une déclaration préalable de travaux (agrandissement ou nouvelle construction inférieure à 20m²).

Pour vous aider à déterminer quel type d'autorisation il vous faut déposer, vous pouvez vous aider de la notice explicative pour les demandes d'autorisation (Cerfa 51434#08) Les formulaires Cerfa sont téléchargeables sur le site service-public.fr sous la rubrique « logement ».

> CIMENTIÈRE / PATRIMOINE

ACCES AU CIMENTIÈRE



Aujourd'hui achevé, le nouveau parking fonctionnel ainsi que la clôture contemporaine apportent à notre cimetière, mais aussi à l'entrée de notre village une note qualitative appréciée par beaucoup.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est nombreux, avec les enfants et enseignants de nos écoles que nous avons participé au 103ème anniversaire de l'armistice de 1918 et rendu un hommage à toutes les victimes.

Après la cérémonie au cimetière, c'est à la stèle érigée à la mémoire des Forces Françaises de l'Intérieur et des résistants OCM et BOA que nous nous sommes recueillis.

Ensuite, nous avons remercié Gaston Huleux, Daniel Decoin et les membres de la commission « Fleurissement et cadre de vie » qui ont participé à la restauration et à la mise en valeur de cette stèle réalisée en 1998 par Monsieur Robert Drolet, ancien résistant.

Merci également à notre fidèle Porte-drapeau, Grégory Dhaille qui a pris la relève de son oncle Pierre Dhaille. Grégory a reçu cette année le diplôme d'honneur de Porte-drapeau en reconnaissance des 10 ans de fidélité à cette fonction.



CIMENTIÈRE (reprise de concessions)

La procédure vient de s'achever. Les 61 concessions perpétuelles reconnues en état d'abandon pourront être reprises. Les descendants ou successeurs, dans la mesure où ils sont identifiés, seront avisés de ce second constat avec possibilité de reprises.

Un affichage au secrétariat et au cimetière a permis d'informer toute personne intéressée. Si vous souhaitez des explications ou avez des remarques ou commentaires, vous pouvez vous rendre au secrétariat de mairie. Avant tout, un ossuaire recueillant les restes des personnes inhumées sera nécessaire. Une double tombe « récupérée » sera ainsi transformée. Le nom des personnes réinhumées dans cet ossuaire sera consigné dans un registre, une photo de chaque tombe reprise sera également conservée notamment pour les sépultures dont l'identification n'est pas possible. Les familles, descendants ou ayant-droits auront la possibilité de réinhumer les restes dans leur propre caveau.

Cette faculté est aussi laissée aux familles des 16 tombes en terrain commun pour lesquelles la procédure décrite ci-dessus ne s'applique pas (pas de formalité particulière après 5 ans). Bien entendu, vu le coût engendré pour la commune (estimé en moyenne à 1300 € par sépulture), dans un premier temps, la reprise concernera les sépultures « dangereuses » ou délabrées et les familles concernées en seront averties dans la mesure du possible. Les matériaux, monuments et emblèmes funéraires seront également enlevés. Nous vous invitons à contacter familles, amis et connaissances, pour les avertir de cette procédure mais aussi pour nous aider dans l'identification des défunts inhumés dans certaines de ces sépultures et ainsi mettre à jour les divers registres du cimetière.



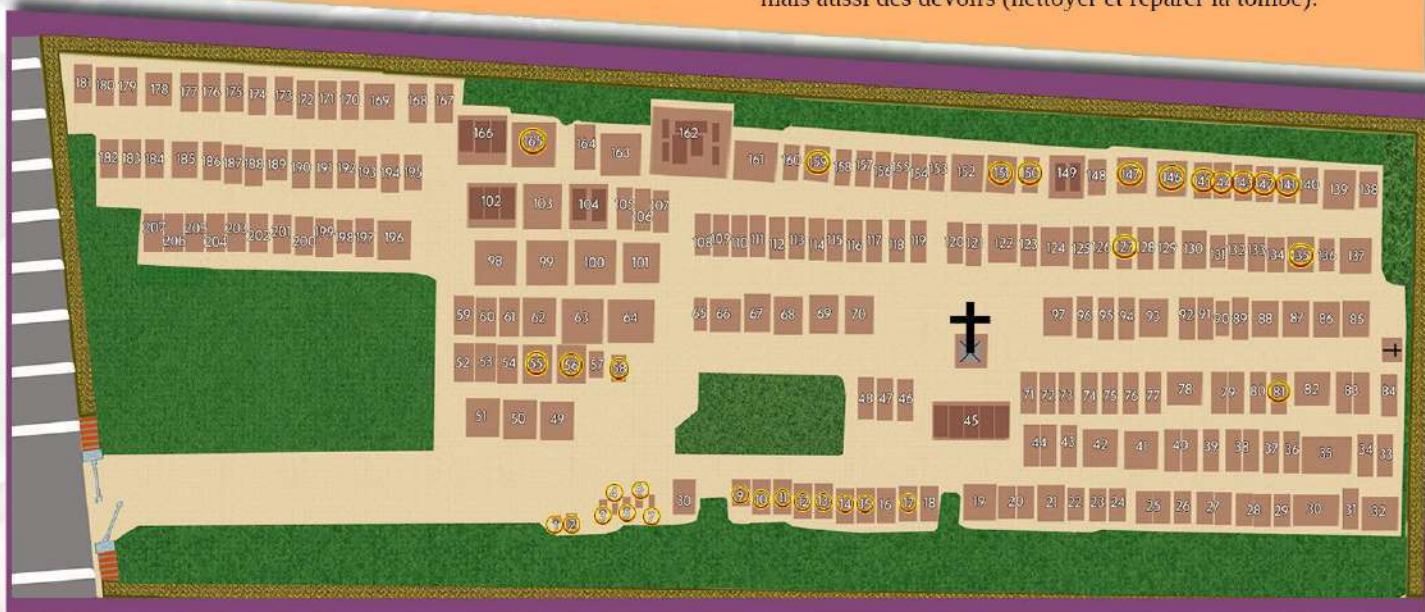
Rappel

Le droit à sépulture est dû :

- Aux personnes décédées sur le territoire communal
- Aux personnes domiciliées dans la commune
- Aux personnes non domiciliées mais qui disposent d'un droit à sépulture de famille.

Qu'est ce qu'une concession ?

Une concession funéraire est un contrat administratif d'occupation du domaine public. Le titulaire en a la jouissance mais non la propriété; ce qui implique des droits mais aussi des devoirs (nettoyer et réparer la tombe).



CIMETIERE / > PATRIMOINE



MAIRIE ANNEXE

Après la façade nord et le pignon en 2020, c'est la façade sud du secrétariat de mairie qui a été restaurée cette année par l'entreprise BAJEUX d'Izel-les-Hameaux.

Coût : 16 787.15€ TTC

Subvention: 3 357.43€ du département



MAIRIE

Cette année, l'EURL, la Peinture de Beaurains a réalisé l'entretien de la porte et des cache-moineaux de la petite mairie qui sont fortement exposés aux intempéries.

Coût : 746.40 € TTC



TERRAIN MULTI-SPORT

Après son démoussage et nettoyage par la société INOVERT, Le terrain de tennis a retrouvé une nouvelle jeunesse avec une fréquentation accrue.

Coût : 1 624€ TTC



ASSAINISSEMENT ECOLE

Afin de traiter les rejets des sanitaires de l'école, l'EURL Tellier assainissement va relier ceux-ci au système d'assainissement de la salle d'activités.

Coût : 4700 € TTC

Réalisation Vacances de printemps

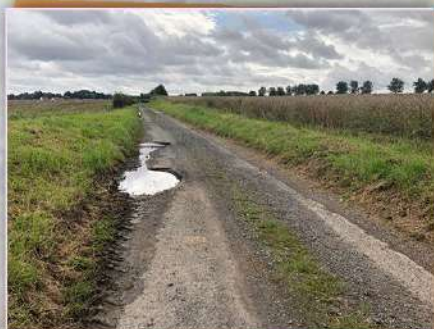
AIRE DE JEUX

L'aire de jeu a bénéficié de plusieurs aménagements, dont la pose d'une «araignée» par l'entreprise BALESTRA d'Avesnes-le-Comte, ainsi que l'installation d'une table de pique-nique. Une seconde table a également été installée au niveau du stade.

Merci aux bénévoles de tout âge qui ont créé un parcours de rondins, une clôture avec tressage et un banc afin de rendre cet espace toujours plus agréable et attractif.

Coût: 4 100€ TTC





ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES

Chemin de Villers Brûlin
Dérasement des accotements
sur 1 520 mètres et réparation
des grosses déformations.

Coût : 7 968€ HT
Subvention 3 187€ du Département



Rue de Vandelicourt
Réparations ponctuelles et
enduit intégral sur la chaussée
(4720m²)

Coût : 15 989€ HT
Subvention 6 395€ du Département



UTILITAIRE

Afin de permettre une meilleure
mobilité à l'agent communal,
le conseil municipal a décidé
d'acheter un utilitaire au garage
CREPIN AUTO
d'Aubigny-en-Artois.

Coût : 8 500€ TTC



PEUPLERAIE

- Débroussaillage et élagage
(Etz Zanelli)
- Inventaire écologique,
visites sur site, organisation
et suivi des rencontres (CPI
des villes de l'Artois)

Coût : 16 623 € HT
Subvention 5652 € du Département
autres subventions à venir



EGLISE SAINT LEGER

En place centrale de ce
bulletin, nous vous présentons
un dossier complet des
travaux du chœur terminé à ce
jour.

Ce premier numéro sera suivi
par d'autres numéros portant
sur la nef et le clocher avec
quelques aspects historiques.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020, qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réellement réalisées, est composé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes: 541 830.79 €
(dont 247 250.91€ reportés de 2019)
Dépenses s'élèvent à 203 247.71
Résultat de clôture: + 338 583.08 €

INVESTISSEMENT

Recettes: 246 899.59 €
Dépenses: 326 006.04 €
Résultat de clôture: -79 106.45 €

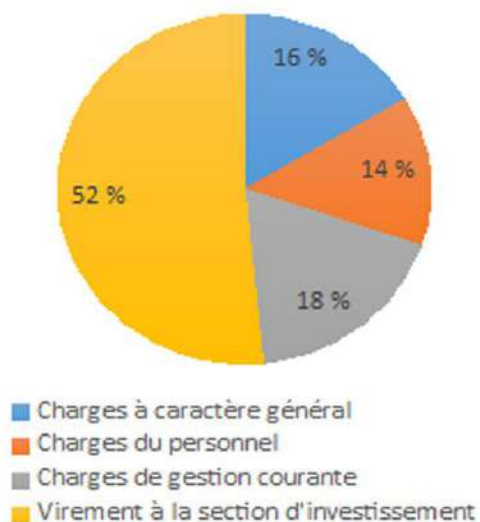
BUDGET 2021

Le budget est constitué d'un chapitre recettes et d'un chapitre dépenses.
Pour 2021, les prévisions s'équilibrent à hauteur de 2 032 717.31€.

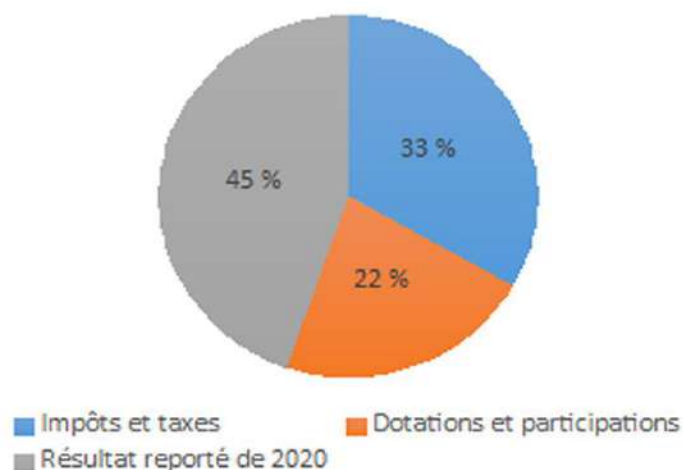
FONCTIONNEMENT

La partie fonctionnement du budget s'équilibre à 512 255.63€, répartie de la façon suivante :

Dépenses



Recettes



INVESTISSEMENT

La partie investissement a été votée à l'équilibre à 1 520 461.68€.
A ce jour 210 804.18€ ont été dépensés (plus de détails dans l'article travaux 2021).

Retour sur les événements 2021 dans la commune

PECHE A LA TRUITE

06 JUIN 2021



RANDO VTT

25 JUIN 2021



THEATRE

5 & 6 JUIN 2021



FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 2021



YOGA

28 SEPTEMBRE 2021



9EME RE SCF

22 AOÛT 2021



Retour sur les événements 2021 dans la commune

TROC PLANTES

25 JUIN 2021

ARMISTICE

11 NOVEMBRE 2021



REPAS DES AINES

06 JUIN 2021

MARCHÉ DE NOEL

12 DECEMBRE 2021



PASSAGE DU PERE NOEL

16 DECEMBRE 2021



La Peupleraie



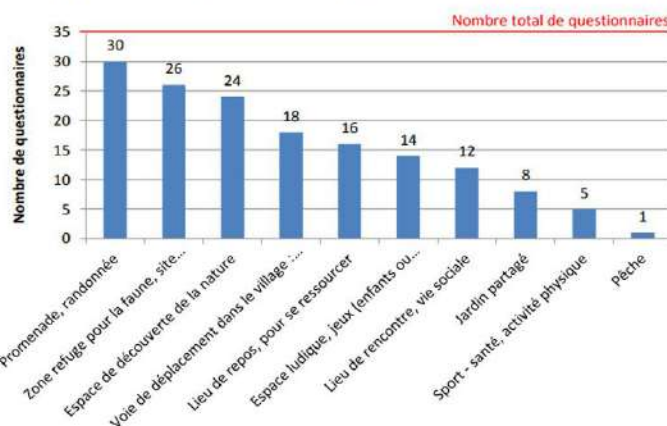
Tout au long de cette année 2021, le projet participatif pour l'aménagement de la Peupleraie a été mis en œuvre: un groupe d'élus et d'habitants s'est réuni à de multiples reprises pour discuter ensemble de l'avenir du poumon vert du village, sous la supervision d'animateurs du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

En début d'année, un questionnaire a été envoyé aux habitants, pour déterminer les envies et besoins de chacun (pour accéder aux résultats complets, rendez-vous sur le site de la commune rubrique compte-rendu).

Ces résultats ont fourni une base indispensable au groupe de travail pour avancer : réfléchir à l'emplacement idéal du sentier, imaginer des aménagements adaptés : mares, coin de repos ou de lecture, petits espaces ludiques pour les enfants... le tout en respectant le plus possible le biotope et l'écosystème (pas de grosses installations, réflexion sur la préservation du milieu...).

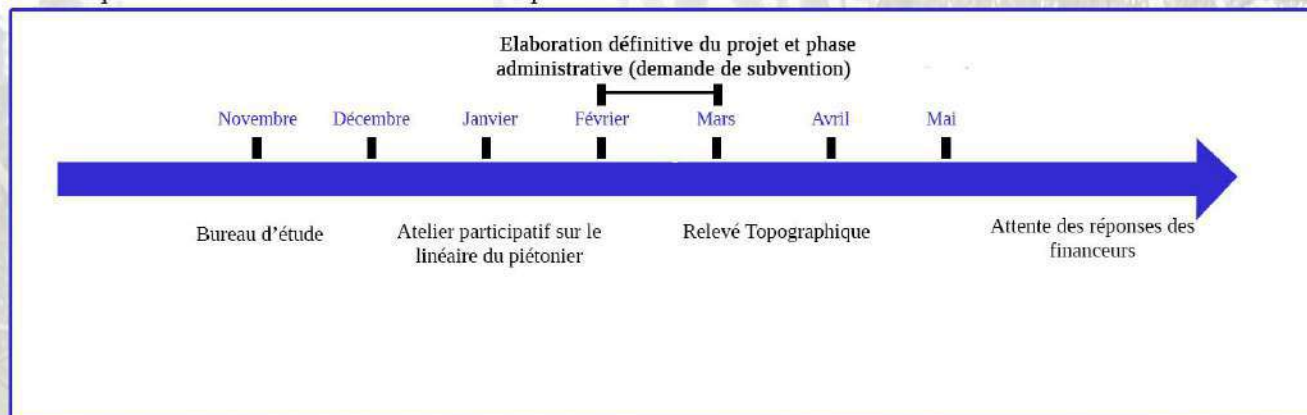
Avenir de La Peupleraie

• A quels besoins (usages) le réaménagement de La Peupleraie pourrait répondre ?



> VIE COMMUNALE

Les élus ont alors pu se saisir du fruit des réflexions de chacun pour établir un premier calendrier concernant les travaux : relevé topographique, défrichage, appels d'offres et choix de bureau d'étude... sachant que les travaux commenceront après l'obtention des différentes aides.



Quant aux habitants du groupe de travail, ils sont prêts à réaliser par eux-mêmes de petits travaux et aménagements : défrichage de petits bois puis réutilisation en construisant bancs et chaises en bois, « arches » et abris, fascines, couloirs et petits labyrinthes...

Une visite du parc Mosaïc près de Lille a été organisée le 25 septembre où le groupe a pu trouver des inspirations.



> VIE COMMUNALE

Des prélèvements de branches ont eu lieu à la Peupleraie, courant décembre, sur le tracé du futur sentier. Ainsi que les premiers essais de réalisations avec les matériaux récupérés, pour aménager les Balaztels, en attendant que cela soit possible à la Peupleraie suite aux travaux.

Le groupe de Berles Monchelois commence également à réfléchir à poursuivre cette dynamique avec d'autres idées de projets... les réflexions sont en cours, affaire à suivre !

Il est bien entendu possible pour chaque habitant de Berles-Monchel, petit ou grand, de rejoindre le groupe, la prochaine réunion a lieu le mardi 18 janvier à 19h (à la salle des fêtes ou au secrétariat de Mairie). N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous êtes intéressé.



Berles-Monchel est une des rares Communes à bénéficier de zones vertes préservées en plein coeur du village (Balaztels, Peupleraie). La volonté du Conseil municipal de valoriser la Peupleraie est en bonne voie, en continuité avec les Balaztels et en étroite collaboration avec les habitants.

NOTRE MAIRE HONORAIRE, **LÉON GOTTRANT**

C'est par arrêté préfectoral qu'a été attribué le titre de maire honoraire à Léon Gottrant, notre ancien maire de 1995 à 2008.

Cette distinction honorifique correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la commune à ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, au service de leurs concitoyens.

La vie d'un élu local n'est pas de tout repos, elle impose plus de devoirs que de droits, elle empiète sur la vie familiale et implique un grand sens des responsabilités : tout cela a été le quotidien de Léon, pendant ces nombreuses années.



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET



Après un après-midi où ont été proposés jeux traditionnels mais aussi quelques nouveautés, c'est en musique avec le groupe GAMMA et Pauline, nos jeunes talents, que se sont poursuivies nos festivités. Nous avons mis à l'honneur nos jeunes pour leur entrée au collège, félicité les lauréats aux différents examens et également nos anciens élus, notre nouveau maire honoraire et notre ancien agent d'entretien Patrick, parti à la retraite.

Puis, c'est un peu plus de 130 personnes qui ont dégusté brochettes, merguez,... accompagnées de pommes de terre éventail, ratatouille et tarte ce qui nous a rappelé un parfum de ducasse dans une ambiance de partage et de convivialité.



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Grâce au travail de tous les bénévoles, la commune a de nouveau obtenu le bouquet d'or du label Villes et Villages Fleuris cette année.

Il a été mis en avant le fleurissement du village mais également le bien-être, la participation des habitants et la protection du patrimoine végétal.

ECOLE DE LA COMMUNE



En décembre 2020, à la suite d'un appel à projet de l'Education Nationale, l'école primaire des Hauts de Scarpe a été retenue pour le Projet Écoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR) afin de réduire la fracture numérique des écoles rurales.

Ainsi, la commune a co-financé avec l'État l'achat de deux écrans numériques interactifs de 75 pouces pour un montant total de 8 497,50€ (subvention perçue de 4 248,75€).

Ils ont été installés en avril dernier dans les classes de CP et CE1.

Ces derniers ont pour objectif de favoriser l'apprentissage de nos enfants et conforter l'attractivité de notre école rurale.



SIVU des Hauts de Scarpe

Rentrée scolaire 2021/2022



Le 2 septembre, 122 enfants ont été accueillis par la Directrice et ensuite pris en charge par leur maître suivant les 6 classes suivantes :

- Classe maternelle à Savy-Berlette : 6 tout petits, 9 en petite section et 7 en moyenne section. Soit 22 enfants confiés à Mme Fardel
- Seconde classe maternelle de Savy-Berlette : 7 moyennes sections et 14 grandes sections. Soit 21 enfants encadrés par Mme Vermogen

4 Classes élémentaires à Berles-Monchel :

- La classe de CP confiée à Mme Bournisien compte 13 élèves
- La classe de Mme Lefevre, chargée du CE1 comporte 20 élèves
- 15 CE2 et 7 CM1 soit un total de 22 élèves sont encadrés par Mme Saint-Leger
- Mme Rimauro (et Mme Delannoy le jeudi) accueillent 24 élèves : 7 CM1 et 17 CM2

Anne-lise ATSEM (agent technique spécialisé en école maternelle) assiste l'équipe enseignante en maternelle.

Cécile, Céline et Marie-Aimée interviennent en partie en maternelle et assurent le service de cantine et de garderie.

Deux AESH (aide aux enfants en situation de handicap) complètent cet encadrement : Edith à Savy-Berlette et Anne-Sophie à Berles-Monchel.

A noter que 21 enfants viennent de l'extérieur, alors que 63 sont issus de Savy-Berlette et 38 originaires de Berles-Monchel.



Services de cantine-garderie

La préparation et la livraison des repas sont réalisées par la société Dupont restauration.

Pour la garderie, les horaires sont les suivants :

- Le matin à 7h15
- Le soir jusqu'à 19h

A noter que les dépassements abusifs seront facturés.

Les tarifs restent inchangés :

- Cantine : 4.20€
- Cantine + garderie du matin et / ou du soir : 5€
- Garderie du matin ou du soir : 1€
- Garderie du matin et du soir : 2€

Communication



Chaque commune a son charme, son histoire, ses spécificités, son fonctionnement aussi. Il est aisé, pour mettre en valeur ces caractéristiques propres à chaque commune, de posséder aujourd'hui cet étendard qu'est le site internet. Retrouvez toutes les informations: comptes-rendus des conseils municipaux, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, tarifs de la cantine... sur:

www.berles-monchel.fr

La lettre d'info

Un bon moyen de rester informé de la vie de la commune.

Depuis sa création 11 éditions ont été publiées soit environ 120 articles. L'objectif est d'apporter une information plus régulière sur l'actualité de la Commune en complément du Bulletin municipal qui paraît une fois par an: agenda des manifestations, avancée des travaux, réunions publiques, actualités des projets...



Les réseaux sociaux



Nombreux sont les réseaux sociaux qui ont intégré le quotidien des Français. Etroitement liés avec le développement des smartphones et la transformation des usages numériques, les réseaux sociaux, au-delà d'un simple divertissement, sont devenus un réel outil de communication pour les collectivités territoriales.

Instagram et Facebook: La particularité de ces réseaux est qu'ils reposent principalement sur le partage de contenus visuels. C'est la stratégie que le conseil municipal a décidé de mettre en place à travers son compte Instagram et Facebook.



BERLES-MONCHEL



@BERLESMONCHEL

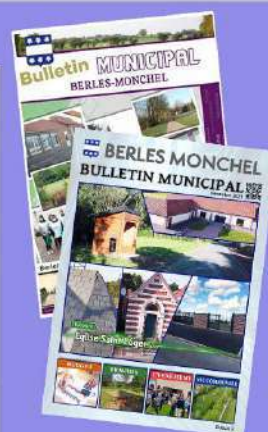
Le bulletin municipal

Le bulletin municipal est toujours attendu et lu avec attention. De nombreux habitants conservent même précieusement, année par année, les bulletins municipaux de la commune.

Les deux objectifs centraux d'un bulletin municipal sont d'informer les habitants de la commune et de faire comprendre les enjeux et les actions conduites par la municipalité.

Aujourd'hui ce bulletin est consultable sur notre site: www.berles-monchel.fr

Pour les personnes qui le souhaitent, une impression papier vous sera remise sur simple demande: 03.21.22.02.60 / commune@berles-monchel.fr



> ASSOCIATION

Club de L'Amitié



Les membres du club de l'Amitié vous souhaitent une bonne année 2022 et une bonne santé.

Notre Club compte actuellement 17 adhérents qui se retrouvent chaque dernier mercredi du mois de 14h à 18h.

L'année 2021

Le décès de Mr. André HUCLIER le 30 Décembre 2020 (adhérent du Club).

Une nouvelle adhérente est venue nous rejoindre Madame Edith Lemoine de .

Chelers. L'année 2021 a été très impactée par le COVID 19 ce qui nous a obligé à cesser nos activités jusqu'au mois de septembre.

Si vous voulez passer un bon moment de détente, de convivialité (cartes, scrabble, rummikub).

Venez nous rejoindre à la salle des associations de Berles .

Une cotisation de 20€ est demandée pour les nouveaux adhérents elle s'ajoute à la subvention que nous accorde le Conseil Municipal que nous remercions.

Delannoy Simone ☎ 03.21.22.03.49 Decoin Josiane ☎ 06.79.12.84.24

Berles-Monchel un parc, un château



Après une suspension pour cause de COVID en 2020, l'association « Berles-Monchel, un parc, un château » (une trentaine de membres à ce jour) a repris ses activités au printemps 2021 pour les Rendez-vous aux jardins (5 et 6 juin), où le spectacle « Fantaisies au jardin » présenté par la



troupe de l'Atrébates Théâtre a rassemblé 115 spectateurs dans une ambiance chaleureuse (voir photo). A la fin de l'été, le public a été nombreux encore (145 personnes sur deux jours) à parcourir le parc pour (re)découvrir ses arbres remarquables à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (18-19 septembre).

Lors de l'Assemblée générale du 23 septembre, où nous avons remercié la commune pour son aide, plusieurs projets ont été évoqués pour l'avenir. Pour les prochains Rendez-vous aux jardins (4-6 juin 2022), nous comptons présenter une exposition/animation sur le thème des animaux et des oiseaux de nos campagnes, avec Philippe Campignon de Camblain-l'Abbé et Gérard Longbien d'Izel-les-Hameau. Nous envisageons également de constituer un herbier sur la flore de notre territoire. Nous prévoyons en outre d'organiser une conférence sur un thème en rapport avec l'histoire du château et du village de Berles-Monchel et des environs et nous sommes également ouverts à une coopération avec d'autres associations locales sur des projets d'intérêt commun.

Enfin, nous souhaitons accroître le nombre de nos adhérents, notamment à Berles. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent se manifester à cet effet auprès de Françoise et Daniel Devaux, membres du Conseil d'administration de l'association.

M. Daniel Devaux et Mme Françoise Devaux ☎ 03 21 22 02 90

> ASSOCIATION

Club de Scrabble



Après une longue période d'interruption, le club de scrabble a repris ses activités.

Nous nous réunissons le jeudi des semaines impaires de 18h à 20h, une heure plus tôt que les années passées. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous passerez un bon moment de détente tout en stimulant vos neurones et votre mémoire.

Une cotisation de 10 euros est demandée et comme la prudence est toujours d'actualité, le pass sanitaire est obligatoire.

Après cette année 2021 encore bien compliquée, l'équipe du scrabble et moi-même formulons des vœux pour 2022: une bonne santé, des rencontres et des projets, de la convivialité, de l'amour et des sourires sans compter, une très belle année!

Marie Jo Saclex

 06.79.12.84.24

Association d'Animation



Malgré l'actualité qui nous a éloignés quelques temps, L'Association d'Animation de Berles Monchel a toujours voulu entretenir, au maximum, ses actions.

Durant l'année 2021, nous avons organisé diverses rencontres :

A Pâques, les enfants ont été gâtés : les membres de l'Asso ont distribué des chocolats à nos plus jeunes.

Le 26 juin , une sortie à Olhain, à vélo, a permis à nos ados de profiter d'une activité et d'un pique-nique.

Le 14 juillet a été l'occasion de nous retrouver à nouveau, autour d'une kermesse familiale et d'un bon repas, le soir.

Le 12 décembre, un marché de Noël, regroupant de nombreux artisans locaux, a proposé des idées cadeaux. En novembre et décembre, une chorale a préparé les chants qui ont accompagné la parade de Noël .

Le 18 décembre, le Bon Vieux Bonhomme Père Noël, installé dans sa calèche, désormais légendaire, a sillonné les rues du village, accompagné de ses fidèles lutins.... distributeurs de friandises et de cadeaux à nos aînés ou..... chanteurs animant musicalement cette balade festive.

Le 29 décembre, les enfants ont bénéficié d'une sortie cinéma.

L'Association participe également au repas des aînés; cette année, il a eu lieu le 14 novembre et au colis qui leur est offert, chaque fin d'année.

Rejoindre l'Association, c'est partager ensemble, de bons moments de convivialité, de détente et de partage. L'Assemblée Générale est programmée le dimanche 6 février 2022, à 11h, à la salle.

Alors, n'hésitez pas à venir nous y rejoindre pour présenter vos idées !!!

Sylvie Caboche

 06 05 29 28 35

> ASSOCIATION

APE Savy/Berles



Les membres de l'APE remercient les mairies et associations de Savy berlette et de Berles monchel, qui grâce à leurs subventions ont pu proposer une colonie de ski pour les enfants de 6ème (non partis l'an dernier à cause de la crise sanitaire) et les élèves de CM2 du RPI.

Séjour à ABONDANCE du 05 au 12 février 2022 ».
Le bureau de l'APE compte sur votre présence lors des différentes actions.
« TOUS ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS »

Décembre

Petites fleurs de couleurs: d'origine Asiatique, elle garnit nos tables de fêtes de fin d'année et parfume notre maison.

VENTE DE JACINTHES

Nouveau, cette année 2 compositions seront proposées.



Janvier

Elles font le régal de nos papilles en début d'année et cachent un trésor pour nos enfants.

VENTE DE GALETTES DES ROIS



Février

Pour un bon petit déjeuner ou un goûter réussi

VENTE DE BRIOCHES



Mars

Repas de l'APE le 12 mars 2022, sur le thème du ski.
Bonne ambiance assurée.

REPAS DANSANT



Avril

« Tout effort mérite une récompense »: Évènement sportif le 02 avril 2022 sur la commune de Berles-Monchel (randonnée, parcours d'orientation...etc).

« ON SE MOTIVE »



Juin

La Fête de l'école

Le vendredi 10 juin 2022 sur le stade de Savy-Berlette (spectacle des enfants, multiples activités et service de restauration)



savyberles@gmail.com

> ASSOCIATION

Les randonneurs de l'Atrébatie



Le principal atout de la marche à pied est son accessibilité. Quels que soient, en effet, votre âge, votre condition physique, votre emploi du temps ou vos moyens financiers cette activité physique douce qui nécessite peu d'équipements vous conviendra. Marcher c'est bon pour la santé et le moral !

L'année 2021 a encore été marquée par le Covid et nous avons donc dû annuler la plupart de nos sorties, suspendre nos randonnées ou en réduire les distances.

L'Assemblée Générale sous sa forme habituelle n'a pas pu se tenir toujours en raison des conditions sanitaires mais une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu par Internet ou voie postale.

La visite du moulin musée Winterberger a quand même pu se dérouler normalement lors des journées du Patrimoine et nous espérons nous retrouver début décembre au restaurant Les Catherinettes pour notre repas de fin d'année .

Le club fonctionne :

- le dimanche matin pour une randonnée de 8 km
- le lundi après-midi pour 2 randonnées de 6,5 et 8,5 km et une rando douce de 4,5 km
- le jeudi après-midi pour 2 randonnées de 7,5 et 10 km et une rando douce de 4,5 km

Contact: Mme Irène COMORERA



06 89 14 60 44 / 03 21 03 12 21



irenecomorera@outlook.fr

> A DECOUVRIR

LE PETIT ATELIER COUTURE



Des créations pour toute la famille mais aussi pour les passionnés de 2cv!

Pour les bébés : gigoteuse, protège carnet de santé, bavoirs, attache-tétine, tour de lit tressé ...

Pour la famille : pochettes, sacs, tote bag, chouchous, snood, porte-savon, ensemble sous-vêtements...

Du zéro déchets : lingettes + panier , filet vrac, serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, couches lavables...

Vintage : pochette carte grise, tendelet, pare-soleil, coussins, sac...

Des créations personnalisées et personnalisables (broderie).

LE PETIT ATELIER COUTURE

4 chemin de Clauzel
62690 Berles-Monchel
Tel: 06.62.39.19.71
Mail: vandammena@gmail.com



Le-petit-atelier-couture



www.lepetitateliercouture.com

> A DÉCOUVRIR

L'AURA FLEURIE



Installée depuis 2020 à Berles-Monchel, Laura Vignon a créé son atelier de production de tisanes cette année. Elle cultive ses plantes avec amour, dans le respect de la nature. Toutes les plantes aromatiques et les fleurs sont issues de sa production en Agriculture Biologique. Elles sont récoltées et triées à la main de manière artisanale et délicatement séchées afin de préserver toutes leurs qualités.

Sous l'appellation L'aura Fleurie, elle propose une large gamme de tisanes belles et savoureuses pour tous les moments de la journée.

L'AURA FLEURIE

Plantes aromatiques et tisanes

23 rue d'eau
62690 Berles-Monchel
Tel: 06.87.85.43.02
Mail: laura.fleurie.tisanerie@gmail.com



laura.fleurie.tisanerie



SAVONNERIE DES ENFANTS TERRIBLES



Je m'appelle Fiona, j'ai 37 ans et j'ai le plaisir de vivre à Berles-Monchel depuis plus de 3 ans ! Vivre au cœur de la nature, être en harmonie avec la faune et la flore m'a peu à peu poussée à une reconversion professionnelle. De décoratrice je suis passée à savonnière !

Après 1 an et demi de travail, je suis heureuse d'ouvrir la SAVONNERIE DES ENFANTS TERRIBLES à mon domicile, dans un laboratoire dédié à la fabrication de savons bio surgras, saponifiés à froid, procédé ancestral qui conserve toutes les qualités des huiles et des beurres employés.

Ces savons sont doux et adaptés à toutes les peaux, même les plus sensibles, ils peuvent être utilisés pour le bain, la douche et le lavage des mains. Pour le lancement de la Savonnerie, je propose 6 savons et un baume réparateur pour le corps.

La Savonnerie des Enfants Terribles ce sont des ingrédients naturels, biologiques et locaux autant que possible, afin de préserver l'environnement en limitant au maximum la pollution et les emballages superflus.

SAVONNERIE DES ENFANTS TERRIBLES

Cosmétique naturelle engagée

32 rue Vandelicourt
62690 Berles Monchel
Tel: 06.25.05.31.16



Savonnerie des Enfants Terribles



savonnerie.enfants.terribles



*La municipalité vous souhaite
de
Joyeuses fêtes de fin d'année*



Berles-Monchel